



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE
Année scolaire 2019/2020

NOM de l'enfant : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

ECOLE : élémentaire : classe

maternelle : classe

Pour le jour de la rentrée afin d'assurer la bonne organisation du service, merci d'inscrire votre enfant avant le 26 août 2019.

PRESENCE A LA CANTINE :

SEMAINE.....DU..... AU.....

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI (*Entourer le(s) jour(s) de présence*)

RÉGULIÈREMENT IRRÉGULIÈREMENT (*Entourer votre choix*)

↪ **RAPPEL** : la présence régulière impose la fréquentation du restaurant scolaire d'au moins un jour fixe par semaine.

↪ Fournir **IMPERATIVEMENT** les documents suivants lors de la **PREMIERE INSCRIPTION** afin de déterminer le tarif à appliquer, sauf pour les enfants domiciliés hors Fains-Véel (tarif fixe) :

- l'avis d'impôt sur le revenu 2019 (revenus de l'année 2018),
A retourner dès réception impérativement avant le 10/09/2019 :
le déposer à l'accueil de mairie, dans la boîte aux lettres ou par mail à facturation@mairie-fains-veel.fr,
- la dernière notification de droits et paiements de la CAF ou autres organismes,
- la fiche de liaison fournie par la mairie.

} Sans ces deux documents, le tarif maximum sera appliqué.

Tarification par repas – Année 2019/2020:

- ✓ Quotient familial inférieur à 527 €..... 3,07 €
- ✓ Quotient familial compris entre 528 et 837 €..... 4,09 €
- ✓ Quotient familial compris entre 838 et 1 218 €..... 5,23 €
- ✓ Quotient familial supérieur à 1 219 €..... 6,84 €
- ✓ Cas exceptionnel..... 7,24 €
(Participation ponctuelle et irrégulière et enfants de l'extérieur)

↪ **LES COMMANDES DE REPAS SONT A REMETTRE IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 12H00 AU SECRETARIAT DE MAIRIE.**

↪ Pour toute absence non justifiée, le repas sera facturé.

↪ Toute absence pour raisons de santé devra être justifiée par un certificat médical.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait à Fains-Véel, le

SIGNATURE DES PARENTS :